

# Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 mai 2011

## **Etaient présents :**

MINIER Marcel, Maire  
GUILLARD François, 1<sup>er</sup> adjoint  
TROUVE David, 4<sup>ème</sup> adjoint  
CARRISSANT Pierrick  
BESNARD Jacques  
BRIAND Claude  
ROUYER David  
TALLEC Christa  
TROCHU Pierre

## **Etaient absents :**

MORICE Anne-Marie, 2<sup>ème</sup> adjointe  
GUILLARD Joël, 3<sup>ème</sup> adjoint  
GARCON Jean-Paul  
MOYNAT Isabelle

## **Ordre du jour :**

- ***Bilan énergétique bâtiment public : Présentation par Monsieur HAUTBOIS du Conseil général***
- ***Maintenance informatique***
- ***Amortissement le Clos Fleuri***
- ***Décisions modificatives***
- ***Proposition d'aménagement route de Concoret et ralentisseurs***
- ***Divers***

- ***Bilan énergétique bâtiment public : Présentation par Monsieur HAUTBOIS du Conseil général***

*Présentation du bilan énergétique du bâtiment de la Mairie effectué par Monsieur HAUTBOIS du conseil général.*

- ***Maintenance informatique***

Monsieur le Maire fait part au conseil de la proposition de la société LIBTIC Informatique pour assurer la maintenance du parc informatique de la commune (1 serveur, 13 ordinateurs) pour un montant de 500 € par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de maintenance informatique pour un montant de 500 € et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et toutes les pièces s'y rapportant.

- ***Amortissement le Clos Fleuri : Pas nécessaire dans l'immédiat***
- ***Décisions modificatives***

Monsieur le Maire fait part au conseil du budget prévisionnel de familles rurales pour le centre de loisirs de SAINT MEEN LE GRAND. La participation de la commune serait de 641.60 €. Dans le même temps il convient d'apporter une modification au budget Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la participation de la commune à Familles Rurales pour un montant de 641.60 € (budget prévisionnel) et approuve la décision modificative suivante :

Budget commune - Décision modificative n°1

FONCTIONNEMENT

Dépense 6554 : + 250 €

Dépense 61522 : - 250 €

Monsieur le Maire fait part au conseil du qu'il convient d'apporter une modification au budget Commune pour la participation de la commune au Syndicat du Meu. Le montant de la participation est de 1 160.03 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la participation au syndicat du Meu pour un montant de 1 160.03 € et approuve la décision modificative suivante :

Budget commune - Décision modificative n°2

FONCTIONNEMENT

Dépense 6554 : + 60 €

Dépense 61522 : - 60 €

- **Proposition d'aménagement route de Concoret et ralentisseurs** : accord sur le principe, lancement d'un appel d'offre
- **Renouvellement ligne de trésorerie**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € contractée auprès du Crédit Agricole arrivé à échéance le 30 juillet 2011. Monsieur le Maire propose de renouveler cette ligne de trésorerie pour un montant de 200 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de renouveler la ligne de trésorerie pour un montant de 200 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention.

- **Modificatif lotissement le Grand Guéret**

Monsieur le Maire fait part de la demande d'un co-loti du lotissement « le Grand Guéret » afin de modifier la zone de constructibilité de son lot.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la demande de modificatif concernant la zone de constructibilité d'un lot du lotissement « le grand Guéret », charge le cabinet D2L de CESSON SEVIGNE de préparer le dossier modificatif du lotissement et autorise Monsieur le Maire à signer les documents liés au permis modificatif du lotissement « le Grand Guéret » et toutes les pièces concernant cette affaire.